

BMO NESBITT BURNS

Groupe de fonds BMO Nesbitt Burns

États financiers semestriels

FONDS ÉQUILIBRÉ BMO NESBITT BURNS

30 JUIN 2010

ÉTAT DE L'ACTIF NET (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au	30 juin 2010	31 décembre 2009
ACTIF		
Trésorerie	272 699	32 982
Placements à la juste valeur (note 2)	48 316 913	52 068 866
Intérêts et dividendes à recevoir	199 107	202 402
Montant à recevoir du courtier	981 176	394 281
Souscriptions à recevoir	177 585	68 725
Total de l'actif	49 947 480	52 767 256
PASSIF		
Montant à payer au courtier	192 181	268 920
Charges à payer	71 176	111 984
Distributions payables	12 473	–
Rachats à payer	31 380	80 239
Total du passif	307 210	461 143
Actif net représentant les capitaux propres (note 2)	49 640 270	52 306 113
Actif net représentant les capitaux propres		
Parts de catégorie A	49 371 830	52 134 669
Parts de catégorie F	268 440	171 444
Parts émises et en circulation		
Parts de catégorie A	3 884 091	4 017 943
Parts de catégorie F	20 613	12 920
Actif net par part (note 2)		
Parts de catégorie A	12,71 \$	12,98 \$
Parts de catégorie F	13,02 \$	13,27 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES RÉSULTATS (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Périodes terminées les	30 juin 2010	30 juin 2009
REVENU		
Dividendes	348 772	332 320
Intérêts créditeurs	449 238	533 012
Revenu tiré du prêt de titres	1 908	2 889
Retenue d'impôt à la source	-	(420)
	799 918	867 801
CHARGES		
Frais de gestion (note 5(a))	374 009	339 963
Honoraires des vérificateurs	4 961	5 788
Frais du comité d'examen indépendant	1 080	1 311
Droits de garde	1 245	2 446
Frais juridiques et droits de dépôt	7 042	6 218
Frais de services aux porteurs de parts (note 5(b))	46 390	38 183
Frais d'imprimerie et de papeterie	2 299	2 684
Commissions et autres coûts de transactions de portefeuille (note 5(b))	7 197	517
	444 223	397 110
Revenu net de placement pour l'exercice	355 695	470 691
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	607 719	(1 935 529)
Gain (perte) net de change	(14)	450
Plus-value (moins-value) non réalisée sur placements	(1 567 844)	4 639 114
Gain de change non réalisé	31	28
(Diminution) augmentation de l'actif net d'exploitation	(604 413)	3 174 754
(Diminution) augmentation de l'actif net d'exploitation		
Parts de catégorie A	(601 209)	3 170 266
Parts de catégorie F	(3 204)	4 488
(Diminution) augmentation de l'actif net d'exploitation par part (note 2)		
Parts de catégorie A	(0,15) \$	0,80 \$
Parts de catégorie F	(0,18) \$	1,42 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Périodes terminées les	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F	
	30 juin 2010	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2009
Actif net au début de la période (note 2)	52 134 669	47 210 956	171 444	15 797
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(601 209)	3 170 266	(3 204)	4 488
OPÉRATIONS SUR LES PARTS				
Produit de la vente de parts	3 869 016	4 729 906	101 700	67 500
Distributions réinvesties	375 583	580 609	2 862	593
Coût des parts rachetées	(6 018 174)	(5 517 047)	(1 500)	-
Total des opérations sur les parts	(1 773 575)	(206 532)	103 062	68 093
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS				
Revenu de placement net	(388 055)	(598 221)	(2 862)	(593)
Total des distributions aux porteurs de parts	(388 055)	(598 221)	(2 862)	(593)
Actif net à la fin de la période (note 2)	49 371 830	49 576 469	268 440	87 785
Variation des parts				
Parts émises et en circulation au début de la période	4 017 943	4 034 893	12 920	1 330
Émises contre trésorerie	297 226	396 789	7 586	5 572
Émises au réinvestissement de distributions	29 550	46 861	220	47
	4 344 719	4 478 543	20 726	6 949
Parts rachetées durant la période	(460 628)	(474 757)	(113)	-
Parts émises et en circulation à la fin de la période	3 884 091	4 003 786	20 613	6 949

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Valeur nominale	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE			
Effets de commerce (1,7 %)			
Bon du Trésor du gouvernement du Canada	850 000	848 902	849 127
Total des titres du marché monétaire		848 902	849 127
Les titres du marché monétaire sont regroupés par émetteur. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,48 % à 0,54 % et échoient entre le 2 septembre 2010 et le 16 septembre 2010.			
OBLIGATIONS			
Obligations de sociétés (10,2 %)			
407 International Inc., 5,960 %, 3 décembre 2035	385 000	384 730	425 575
Banque de Nouvelle-Écosse, 4,990 %, 27 mars 2018	822 000	821 852	865 764
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,000 %, 10 septembre 2012	201 000	199 113	212 883
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,550 %, 28 mars 2016	596 000	593 750	607 980
CI Financial Corporation, 3,300 %, 17 décembre 2012	215 000	214 987	216 419
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,250 %, 13 décembre 2012	305 000	334 158	332 078
Great West Lifeco, 6,670 %, 21 mars 2033	150 000	177 997	171 141
Honda Canada, 4,727 %, 9 mai 2011	119 000	119 000	121 902
Honda Canada Finances, 5,675 %, 26 septembre 2012	150 000	150 000	160 683
Hospital for Sick Children, 5,217 %, 16 décembre 2049	500 000	500 000	495 765
Groupe Investors Inc., 6,580 %, 7 mars 2018	88 000	99 024	99 172
Groupe Investors Inc., 7,450 %, 9 mai 2031	105 000	128 603	124 773
Groupe Investors Inc., 7,110 %, 7 mars 2033	84 000	99 627	96 630
John Deere Limitée, 5,250 %, 18 octobre 2010	250 000	249 870	252 925
Banque Manuvie du Canada, 4,680 %, 12 septembre 2016	163 000	154 764	169 437
Banque Royale du Canada, 5,200 %, 15 août 2012	172 000	172 764	182 793
Banque Royale du Canada, 5,060 %, 17 juillet 2013	204 000	215 648	218 549
Financière Sun Life inc., 4,800 %, 23 novembre 2035	175 000	175 837	181 186
Terasen Gas Inc., 6,000 %, 2 octobre 2037	88 000	87 684	98 909
		4 879 408	5 034 564
Obligations émises ou garanties par l'État (18,9 %)			
Fiducie canadienne pour l'habitation, 4,000 %, 15 juin 2012	265 000	275 733	275 852
Société canadienne des postes, 10,350 %, 15 mars 2016	125 000	185 754	175 405
Exportation et développement Canada, 5,800 %, 12 mars 2012	825 000	916 229	901 832
Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} décembre 2011	850 000	845 670	851 020
Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} septembre 2012	326 000	324 735	329 179
Gouvernement du Canada, 5,250 %, 1 ^{er} juin 2013	2 700 000	2 972 872	2 960 361
Gouvernement du Canada, 3,000 %, 1 ^{er} juin 2014	518 000	532 764	534 726
Gouvernement du Canada, 4,500 %, 1 ^{er} juin 2015	909 000	986 323	1 000 709
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2016	130 000	143 897	140 205
Gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} juin 2020	1 859 000	1 844 154	1 924 790
Gouvernement du Canada, 5,750 %, 1 ^{er} juin 2029	125 000	153 875	161 379
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	128 000	130 048	137 066
		9 312 054	9 392 524

ÉTATS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS suite (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Valeur nominale	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Obligations provinciales (9,8 %)			
Hydro-Québec, 6,500 %, 15 février 2035	250 000	311 675	314 313
Newfoundland Labrador Hydro, 4,300 %, 13 octobre 2016	240 000	239 897	252 247
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique, 4,600 %, 1 ^{er} juin 2015	299 000	304 132	318 091
Province de la Colombie-Britannique, 5,620 %, 17 août 2028	500 000	565 590	571 665
Province du Manitoba, 5,250 %, 3 décembre 2012	350 000	368 550	376 961
Province du Nouveau Brunswick, 4,550 %, 26 mars 2037	625 000	622 581	614 606
Province de Terre-Neuve, 4,500 %, 17 avril 2037	165 000	164 059	162 240
Province d'Ontario, 4,200 %, 2 juin 2020	180 000	177 632	183 121
Province d'Ontario, 4,700 %, 2 juin 2037	90 000	88 123	90 890
Province d'Ontario, 4,600 %, 2 juin 2039	327 000	318 138	335 172
Province de Québec, 5,500 %, 1 ^{er} décembre 2014	874 000	918 483	970 586
Province de la Saskatchewan, 5,250 %, 3 juin 2014	295 000	314 647	324 052
Province de la Saskatchewan, 5,800 %, 5 septembre 2033	300 000	354 860	355 298
		4 748 367	4 869 242
Total des obligations (38,9 %)		18 939 829	19 296 330

Description	Nombre d'actions	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS			
Biens de consommation discrétionnaire (3,2 %)			
Thompson Reuters Corporation	28 525	1 117 801	1 086 517
Tim Hortons Inc.	14 000	462 202	477 120
		1 580 003	1 563 637
Biens de consommation de base (1,6 %)			
Alimentation Couche-Tard Inc.	30 400	553 532	541 424
Les Compagnies Loblaw Limitée	7 000	227 442	270 130
		780 974	811 554
Énergie (14,4 %)			
Canadian Natural Resources Limited	19 250	361 201	680 103
Celtic Explorations Limited	65 000	365 958	713 050
Cenovus Energy Limited	19 585	551 304	536 433
EnCana Corporation	22 585	698 733	728 140
Nexen Inc.	49 330	1 545 253	1 031 984
NuVista Energy Limited	38 500	423 588	391 545
ShawCor Limited	7 350	210 898	197 274
Storm Explorations Limited	46 000	533 044	620 080
Suncor Energy Inc.	43 160	1 207 470	1 352 634
Société d'énergie Talisman Inc.	57 000	981 120	917 700
		6 878 569	7 168 943

ÉTATS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS suite (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Nombre d'actions	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
Services financiers (16,8 %)			
Banque de Montréal	11 300	460 482	652 348
Banque de Nouvelle-Écosse	10 000	510 691	490 400
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 000	904 402	925 960
Great-West Lifeco Inc.	37 965	1 034 636	913 437
Société Financière Manuvie	49 750	1 275 104	769 633
Banque Nationale du Canada	9 000	521 114	489 960
Corporation financière Power	26 100	741 221	712 008
Banque Royale du Canada	29 000	1 558 985	1 470 300
Banque Toronto-Dominion	27 610	1 391 033	1 902 329
		8 397 668	8 326 375
Industries (3,8 %)			
CAE Inc.	66 850	713 196	616 357
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	9 580	517 364	546 635
DirectCash Income Fund	13 000	196 372	218 400
Finning International Inc.	29 700	479 783	523 611
		1 906 715	1 905 003
Technologies de l'information (1,5 %)			
Bridgewater Systems Corporation	5 000	49 914	43 550
Research In Motion Limited	13 700	1 233 255	716 921
		1 283 169	760 471
Matières premières (11,8 %)			
Agrium Inc.	8 500	425 623	441 915
Alamos Gold Inc.	19 900	282 679	324 967
Société aurifère Barrick	19 106	681 757	923 584
Canfor Corporation	60 000	563 085	509 400
Canfor Pulp Income Fund	35 000	397 504	504 000
Eldorado Gold Corporation	20 000	251 430	381 600
Goldcorp Inc.	21 550	834 260	1 004 446
International Forest Products Limited	57 600	303 557	235 008
Kinross Gold Corporation	27 250	483 322	494 860
Potash Corporation of Saskatchewan	8 450	555 823	774 696
Quadra FNX Mining Limited	15 834	244 591	154 064
Yamana Gold Inc.	10 000	126 500	109 300
		5 150 131	5 857 840
Services de télécommunications (3,6 %)			
BCE Inc.	34 838	1 091 603	1 081 720
Rogers Communications Inc.	4 422	90 139	153 753
Telus Corporation	13 500	511 538	542 160
		1 693 280	1 777 633
Total des actions (56,7 %)		27 670 509	28 171 456
Total des placements (97,3 %)		47 459 240	48 316 913
Autres actifs, moins les passifs (2,7 %)			1 323 357
Total de l'actif net (100,0 %)			49 640 270

* Aux fins de l'état du portefeuille de placements, le coût inclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 2).

ÉTATS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS suite (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)*Au 30 juin 2010*

LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DU FOND ÉTAIT CONCENTRÉ DANS LES SECTEURS SUIVANTS AUX :	30 juin 2010	31 décembre 2009
Titres du marché monétaire	1,7 %	2,5 %
Obligations et débentures – Canada	38,9 %	39,1 %
Obligations et débentures étrangères	0,0 %	2,4 %
Biens de consommation discrétionnaire	3,2 %	2,4 %
Biens de consommation de base	1,6 %	1,7 %
Énergie	14,4 %	15,0 %
Services financiers	16,8 %	16,3 %
Industries	3,8 %	3,6 %
Technologies de l'information	1,5 %	2,3 %
Matières premières	11,8 %	10,9 %
Services de télécommunications	3,6 %	3,3 %
Autres actifs, moins les passifs	2,7 %	0,5 %
	100,0 %	100,0 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

30 juin 2010

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré BMO Nesbitt Burns (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie datée du 1^{er} novembre 2002, puis modifiée le 31 octobre 2008. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans un nombre illimité de catégories. Chaque catégorie de parts est destinée à un groupe d'investisseurs en particulier et comporte des frais de gestion et d'administration différents. Veuillez consulter la note 8(a) pour les renseignements sur les catégories de parts en circulation pour ce Fonds et les dates de lancement.

BMO Nesbitt Burns Inc. (la « société de gestion ») est responsable de la gestion du Fonds. Elle est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

L'information fournie dans les présents états financiers non vérifiés porte sur les semestres terminés les 30 juin 2010 et 2009, excepté pour les données comparatives présentées dans l'état de l'actif net et à la note 8, qui sont au 31 décembre 2009. L'information financière relative au Fonds ou aux catégories créées durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement, comme il est indiqué à la note 8(a).

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et sont fondés sur des estimations et des hypothèses qui ont été élaborées par la direction et qui pourraient influencer sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés pour les périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN-173 »)

Le 20 janvier 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié l'abrégé 173 du Comité des problèmes nouveaux, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (le « CPN-173 »), qui complète le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). Le CPN-173 exige que le risque de crédit propre à l'entité (dans le cas des passifs financiers) et le risque de crédit de la contrepartie (dans le cas des actifs financiers) soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris des instruments dérivés. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, ni sur l'actif net du Portefeuille.

Évaluation des placements

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 ») exige que le cours acheteur pour les placements détenus et le cours vendeur pour les placements vendus à découvert soient utilisés dans l'évaluation de la juste valeur des placements, plutôt que le cours de clôture actuellement utilisé aux fins du calcul de la valeur liquidative. Pour les placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le chapitre 3855 exige l'utilisation de méthodes d'évaluation comprenant tous les facteurs dont tiendraient compte les participants au marché pour établir un cours.

La valeur liquidative correspond à la juste valeur de l'actif total du Portefeuille moins la juste valeur de son passif total à une date d'évaluation donnée, calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») aux fins du traitement des opérations des porteurs de parts. Aux fins des états financiers, les évaluations sont déterminées selon les PCGR du Canada, ce qui peut donner lieu à une différence entre l'actif net par part et la valeur liquidative par part. Se reporter à la note 8(b) pour connaître le rapprochement de la valeur liquidative par part et de l'actif net par part.

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et l'écart entre ce montant et le coût moyen est constaté à titre de plusvalue (moins-value) non réalisée des placements à l'état des résultats.

Aux fins de l'information financière, les titres cotés en bourse en Amérique du Nord ou en Amérique latine sont évalués à leur cours acheteur pour les placements détenus et leur cours vendeur pour les placements vendus à découvert. Le gestionnaire utilise l'établissement du cours à la juste valeur lorsque la juste valeur d'un titre en portefeuille ne peut pas être obtenue, n'est pas fiable ou n'est pas considérée refléter la juste valeur courante, et il peut déterminer une autre valeur qu'il considère être juste et raisonnable en ayant recours aux services d'une entreprise indépendante d'évaluation ou au moyen d'une technique d'évaluation qui, dans la mesure du possible, utilise au maximum des informations et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les sociétés comparables et d'autres taux ou cours pertinents. Des processus sont en place en vue d'évaluer quotidiennement à la juste valeur des titres négociés dans des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique latine, pour éviter des cours périmés et tenir compte d'événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

Dans le cas des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières et autres titres de créance, la juste valeur correspond au cours acheteur fourni par une entreprise indépendante d'établissement des cours des titres. Les placements à court terme sont inclus dans l'état du portefeuille de placements à la juste valeur. Les bons de souscription non cotés sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription. Les parts d'OPC détenues à titre d'investissement sont évaluées à leur valeur liquidative le jour de l'évaluation, car ces valeurs peuvent être obtenues le plus aisément et le plus régulièrement.

Les instruments financiers du Fonds sont classés en trois niveaux fondés sur la méthode utilisée pour les évaluer. Les valeurs de niveau 1 sont évaluées selon les prix cotés sur des marchés actifs pour des titres identiques. Les valeurs de niveau 2 sont évaluées selon d'importantes données de marché observables, comme les prix cotés pour des titres semblables et les prix cotés sur des marchés inactifs. Les valeurs de niveau 3 sont évaluées selon des données non observables, mais significatives, reflétant les hypothèses que, selon le Portefeuille, les intervenants pourraient vraisemblablement utiliser pour évaluer les titres. Se reporter à la note 8 f) pour connaître l'information pertinente.

30 juin 2010

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée des placements sont calculés d'après le coût moyen hors commissions et autres coûts de transactions. La totalité des gains (pertes) nets réalisés, de la plus-value (moins-value) non réalisée et des coûts de transactions sont attribuables aux placements et aux instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction, et sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transactions, comme les commissions, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds sont passés en charges et inscrits au poste « Commissions et autres coûts de transactions » à l'état des résultats.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Constatation des revenus

Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende.

L'intérêt sur les obligations indexées sur l'inflation est fonction d'un montant en capital corrigé de l'inflation. À l'échéance, le Fonds recevra, en plus des paiements d'intérêt, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. L'intérêt est comptabilisé à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. La variation de la valeur nominale des obligations à la suite des rajustements en raison de l'inflation est constatée comme un revenu en rajustant le coût des placements.

Les distributions reçues des parts de fiducie sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les informations les plus précises dont dispose la société de gestion. En raison de la nature de ces placements, les montants réellement accordés pourraient différer de ces informations. Les montants comptabilisés à titre de remboursement de capital réduisent le coût du placement dans les parts de fiducie.

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les achats et ventes de placements ainsi que les revenus et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains (pertes) de change sur les opérations conclues sont inclus dans les gains (pertes) réalisés à la vente des placements, et les gains (pertes) non réalisés sont inclus dans la plus-value (moins-value) non réalisée des placements figurant dans l'état des résultats. Les gains (pertes) de change réalisés et non réalisés sur des actifs autres que les placements et des passifs sont inclus dans le poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats.

Prêt de titres

Un fonds peut prêter des titres aux termes d'un contrat incluant les restrictions définies par la législation canadienne en valeurs mobilières. Les garanties détenues se composent de bons du Trésor et de billets admissibles.

Le revenu provenant du prêt de titres est présenté à l'état des résultats et est constaté lorsqu'il est gagné. Les titres prêtés continuent à être présentés dans l'état du portefeuille de placements. La valeur marchande des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. La valeur globale de tous les titres prêtés et des garanties connexes détenues en fiducie au 30 juin 2010, le cas échéant, est présentée à la note 8(f).

Augmentation ou diminution de l'actif net liée aux activités par part

Le montant de l'« Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part » d'une catégorie, figurant à l'état des résultats, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux opérations de placement attribuables à chaque catégorie, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

Pénalités sur opérations de négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion de la société de gestion, imposer une pénalité sur opérations de négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds.

Trésorerie

La trésorerie, comptabilisée à la juste valeur, comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et est considérée comme détenue à des fins de transaction.

Autres actifs et passifs

Les intérêts et dividendes, les souscriptions, les montants à recevoir au titre de la marge sur les contrats à terme et les montants à recevoir du courtier sont désignés comme des créances et comptes débiteurs et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Les montants à payer au courtier, les charges à payer et les rachats à payer sont désignés comme des passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Les autres actifs et passifs sont de par nature à court terme et leur coût après amortissement se rapproche de la juste valeur.

3. ÉVALUATION DES PARTS

Les parts du Fonds, offertes en souscription en tout temps, peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative de la catégorie à toute date d'évaluation. La date d'évaluation désigne chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la catégorie, soit le total de l'actif attribuable à la catégorie moins le passif attribuable à la catégorie, par le nombre total de parts de la catégorie du Fonds alors en circulation. Ce montant peut différer du calcul de l'actif net par part d'une catégorie, qui figure à l'état de l'actif net.

30 juin 2010

En général, les écarts sont dus au fait que la juste valeur des titres négociés activement est déterminée en fonction du cours acheteur, pour le calcul de l'actif net aux fins des PCGR, et en fonction du cours de clôture pour le calcul de la valeur liquidative aux fins de la souscription et du rachat des parts. Se reporter à la note 8(b) pour connaître la valeur liquidative par part au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009 pour chaque catégorie du Fonds.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie. Les autres charges, le revenu et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les opérations de placement sont répartis proportionnellement à chaque catégorie en fonction de sa valeur liquidative relative.

Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Fonds comprend des parts rachetables sans valeur nominale. Ces parts donnent droit aux distributions, s'il y a lieu, et au paiement d'une proportion du produit fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni aucun besoin particulier en capital au moment de la souscription ou du rachat des parts. Les variations pertinentes figurent à l'état de l'évolution de l'actif net. Conformément à ses objectifs et stratégies de placement et au processus de gestion des risques dont il est question à la note 6, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriées tout en maintenant une liquidité suffisante pour honorer les demandes de rachat, et améliorer au besoin cette liquidité en effectuant des emprunts à court terme ou en vendant des placements.

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur son bénéfice net imposable pour l'année d'imposition se terminant en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, payé ou à payer aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Cependant, la partie du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds, si elle n'est ni payée ni à payer, est imposable. L'impôt perçu sur le montant net des gains en capital réalisés, ni payé ni à payer, est généralement recouvrable au moment du rachat en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la loi de l'impôt. Le Fonds entend verser la totalité de son revenu et une partie suffisante du montant net des gains en capital réalisés afin de ne pas être assujéti à l'impôt.

Les pertes autres qu'en capital survenues au cours d'une année d'imposition antérieure à 2004 peuvent être reportées sur sept ans et déduites du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital survenues au cours de 2004 et 2005 peuvent être reportées pendant dix ans et celles survenues à partir de 2006 peuvent être reportées pendant vingt ans. Les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées indéfiniment et être déduites des gains en capital réalisés des années ultérieures.

Les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales pour l'année d'imposition terminée en décembre 2009 sont présentées à la note 8(c).

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Frais de gestion

La société de gestion est responsable de la gestion courante du Fonds et du portefeuille de placements, conformément aux actes constitutifs du Fonds. Elle surveille et évalue le rendement du Fonds, paie les frais de gestion des placements des conseillers en placement et assure tous les services administratifs que requiert le Fonds. En contrepartie de ses services, elle a le droit de recevoir des honoraires qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés aux taux annuels maximums indiqués à la note 8(d).

(b) Frais de service aux porteurs, commissions et autres coûts de transactions du portefeuille

La société de gestion et des sociétés affiliées à cette dernière fournissent au Fonds certains services et installations. Une partie des frais de service aux porteurs correspond à des charges engagées dans le cadre de l'administration du Fonds et payées à la Banque de Montréal.

Se reporter à la note 8(d) pour connaître les frais liés aux apparentés imputés au Fonds pour les périodes terminées les 30 juin 2010 et 2009, le cas échéant.

(c) Placements initiaux

Aux fins d'établissement d'un nouveau fonds, la société de gestion fait un placement initial dans le Fonds. Selon les politiques des ACVM, un investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 000 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8(d) pour connaître les placements en parts du Fonds que la société de gestion détenait au 30 juin 2010, le cas échéant.

(d) Autres opérations entre apparentés

De temps à autre, la société de gestion peut conclure, au nom du Fonds, des opérations ou des accords avec d'autres membres du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées à la société de gestion du Fonds, ou des opérations ou des accords les concernant. Il peut s'agir notamment d'opérations ou d'accords avec la Banque de Montréal, Bank of Montreal Ireland Plc, BMO Harris Gestion de placements Inc., BMO Gestion d'actifs Inc., BMO Ligne d'action Inc., HIM Money Inc., Société de Fiducie BMO, Harris Investment Management Inc., Pyrford International Ltd. ou d'autres fonds communs de placement, ou d'opérations ou d'accords les concernant et qui peuvent comporter l'achat ou la vente de titres de portefeuille par l'entremise ou auprès d'un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts d'autres fonds BMO ou la prestation de services à la société de gestion.

6. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Un fonds peut être exposé à plusieurs risques financiers. L'exposition au risque financier d'un fonds est concentrée dans ses placements, y compris les instruments dérivés. Dans l'état du portefeuille de placements, les titres sont classés selon le type d'actif, la zone géographique et le secteur.

Le processus de gestion des risques du Fonds inclut le contrôle de la conformité aux directives en matière de placement. La société de gestion gère les effets potentiels de ces risques financiers

30 juin 2010

sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

(a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Tous les placements et les instruments dérivés libellés en devises étrangères figurent à l'état du portefeuille de placements. Les actions des marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'évaluation de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou pour acquérir une exposition à certaines devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les instruments du marché monétaire et les dérivés) ainsi que dans des instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont, de par leur nature, à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur de la créance. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote se fonde sur les gains non réalisés du Fonds liés aux obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie à la date de présentation. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le Fonds doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8.

(e) Risque de liquidité

Le Fonds est principalement exposé au risque de liquidité en raison des rachats de parts quotidiens en espèces. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement cédés. En outre, le Fonds conserve suffisamment de positions en espèces et quasi-espèces pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels des cours du marché n'ont pu être obtenus et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'état du portefeuille de placements. La société de gestion surveille la proportion d'actifs non liquides par rapport à l'actif net total du Fonds afin de s'assurer que celle-ci ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

7. PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public, dont font partie les fonds d'investissement, seront tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour la préparation de leurs états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En juin 2010, le CNC a toutefois publié un exposé-sondage dans lequel il propose que les sociétés de placement, dont font partie les fonds d'investissement, puissent reporter d'un an l'adoption des IFRS. Compte tenu de cette proposition, le Fonds pourrait reporter son adoption des IFRS du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012. Le CNC devrait finaliser sa proposition en septembre 2010.

Afin de satisfaire aux exigences de la transition aux IFRS, la société de gestion a constitué un comité responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan de transition ainsi que de la supervision du passage aux IFRS. Le plan de transition comprend trois étapes : l'évaluation diagnostique, examen qui vise à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles; la mise en oeuvre et la formation pour confirmer, entre autres, les divergences réelles entre les IFRS et les conventions actuelles; et l'intégration des nouvelles normes, le cas échéant. Le passage aux IFRS se déroule comme prévu. Le Fonds a terminé l'évaluation diagnostique visant à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles, et le comité a entamé la deuxième étape du plan de transition.

L'évaluation diagnostique a révélé ce qui suit :

Selon la norme IAS 32 des IFRS, intitulée « Instruments financiers – Présentation », il se peut que les capitaux propres des porteurs de parts doivent être classés en tant que passif dans l'état de l'actif net du Portefeuille, à moins que certaines conditions ne soient réunies. La société de gestion examine actuellement la structure des porteurs de parts du Fonds pour confirmer le classement.

Les exigences de la norme IAS 27 des IFRS, intitulée « États financiers consolidés et individuels » sont susceptibles d'avoir une incidence sur la comptabilité de certains placements détenus par le Portefeuille. Dans la mesure où des placements du Fonds

30 juin 2010

dans d'autres fonds sont considérés comme contrôlés par lui selon l'IAS 27, le Fonds sera tenu de consolider les états financiers de ces placements dans ses états financiers. L'IASB prévoit toutefois remplacer l'IAS 27 par une nouvelle norme. Cette nouvelle norme pourrait entrer en vigueur avant la date de passage aux IFRS du Portefeuille, si bien que ces dernières pourraient différer de leur version actuelle à la date du passage aux IFRS. La société de gestion surveille de près le projet de remplacement de l'IAS 27 et modifiera ses plans de mise en oeuvre en conséquence.

Les changements à la présentation des capitaux propres et à la présentation de certains placements détenus par le Fonds sur une base consolidée n'auront pas d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Portefeuille. L'évaluation diagnostique n'a pas révélé d'autres divergences potentielles importantes entre les conventions comptables actuelles du Fonds et les exigences selon les IFRS. La société de gestion ne prévoit aucun changement ni aucune incidence qui affecteraient les ententes commerciales ou les décisions du Fonds en matière de conventions comptables ou de la mise en oeuvre de celles-ci, par suite du passage aux IFRS.

La société de gestion n'a pas identifié de changement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur liquidative par part du Fonds par suite du passage aux IFRS. Cette interprétation est toutefois sujette à changement si de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes sont publiées.

8. INFORMATION SPÉCIFIQUE

(a) Renseignements sur le Fonds et les catégories de parts

Le Fonds a été lancé le 1^{er} novembre 2002. Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de catégories A et F.

Catégorie de parts	Date de lancement
Parts de catégorie A	1 ^{er} novembre 2002
Parts de catégorie F	31 octobre 2008

(b) Rapprochement de la valeur liquidative par part et de l'actif net par part

Catégorie de parts	30 juin 2010		
	Valeur liquidative par part	Ajustement au titre du chapitre 3855	Actif net par part
Parts de catégorie A	12,71	-	12,71
Parts de catégorie F	13,02	-	13,02

Catégorie de parts	31 décembre 2009		
	Valeur liquidative par part	Ajustement au titre du chapitre 3855	Actif net par part
Parts de catégorie A	13,00	(0,02)	12,98
Parts de catégorie F	13,29	(0,02)	13,27

(c) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée en décembre 2009, le Fonds disposait des pertes en capital et autres qu'en capital suivantes aux fins fiscales :

Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes autres qu'en capital expirant en		
		2010 (\$)	2011 (\$)	2012 et par la suite (\$)
1 423 747	-	-	-	-

(d) Opérations entre apparentés

Frais de gestion et d'administration

La société de gestion est autorisée à percevoir des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximums suivants :

Catégorie de parts	Frais de gestion (%)	Frais d'administration (%)
Parts de catégorie A	1,75	0,50
Parts de catégorie F	0,75	0,50

Placements initiaux

La société de gestion détenait les placements suivants en parts du Fonds :

Catégorie de parts	30 juin 2010		Au 31 décembre 2009	
	Parts détenues par la société de gestion (\$)	Juste valeur des parts détenues (\$)	Parts détenues par la société de gestion (\$)	Juste valeur des parts détenues (\$)
Parts de catégorie A	-	-	-	-
Parts de catégorie F	1 285	16 731	1 272	16 879

Services aux porteurs, commissions et autres frais d'opérations de portefeuille

Les frais suivants ont été facturés par des apparentés relativement aux services aux porteurs de titres, aux commissions et aux autres coûts de transactions de portefeuille :

	Période terminée au 30 juin 2010 (\$)	Période terminée au 30 juin 2009 (\$)
Service aux porteurs de titres	33 279	28 875

(e) Risque lié aux instruments financiers

L'objectif du Fonds consiste à dégager une plus-value à long terme compatible avec un objectif de préservation du capital et de liquidité en investissant principalement dans des actions et des titres à revenu fixe. Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds n'est intervenu au cours de la période. Les risques liés à ce Fonds sont les mêmes que ceux décrits dans le plus récent prospectus simplifié.

30 juin 2010**Risque de change**

Le Fonds a principalement investi dans des obligations et des actions canadiennes. Au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009, il était peu exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, classée selon la date de réévaluation contractuelle ou la date d'échéance, selon la plus proche des deux.

Exposition aux taux d'intérêt	<1 an (\$)	1-3 ans (\$)	3-5 ans (\$)	5-10 ans (\$)	>10 ans (\$)	Total (\$)
30 juin 2010	1 223 954	6 800 060	3 366 713	4 418 121	4 336 607	20 145 455
31 décembre 2009	1 657 988	5 197 594	2 531 388	6 542 086	7 102 518	23 031 574

Tous les montants sont en dollars canadiens

À la fin des exercices terminés les 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, si les taux d'intérêt en cours avait augmenté ou diminué de 1 %, et en tenant compte d'une fluctuation semblable de la courbe des taux, toutes autres variables restant constantes, l'actif net aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 8 349 \$ (9 259 \$ au 31 décembre 2009). La sensibilité du Fonds à l'égard des taux d'intérêt a été établie selon la durée pondérée du portefeuille. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Autre risque de marché

Au 30 juin 2010, environ 57 % de l'actif net du Fonds (56 % au 31 décembre 2009) était négocié en Bourse. Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de la période, toutes autres variables restant constantes, l'actif net aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 2 817 146 \$ (2 903 729 \$ au 31 décembre 2009). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de crédit selon les notations.

Notation	En % de l'actif net aux	
	30 juin 2010	31 décembre 2009
AAA	20,1 %	25,0 %
AA	7,0 %	7,8 %
A	10,5 %	10,9 %
BBB	0,4 %	–
Sous BBB/non évalué	2,6 %	0,3 %
Total	40,6 %	44,0 %

Le risque de crédit associé au prêt de titres est considéré comme minime, car la valeur des liquidités ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué ci-dessous.

(f) Prêt de titres

Une partie de l'actif du Fonds était investie dans des opérations de prêt de titres en cours comme suit :

	30 juin 2010 \$	31 décembre 2009 \$
Juste valeur globale des titres prêtés	8 302 760	6 622 104
Juste valeur globale de la garantie sur les titres prêtés	8 771 677	6 978 462

(g) Hiérarchie de la juste valeur

Au 30 juin 2010, les niveaux de chaque classification hiérarchique ne sont pas significativement différents de ceux constatés au 31 décembre 2009. Les informations relatives à la classification hiérarchique des instruments financiers du Fonds sont incluses dans les états financiers vérifiés au 31 décembre 2009.

FIDUCIAIRES

Patrick W. J. French, Oakville
Richard L. Mills, Toronto
Colin J. Monteith, Toronto
Paul C. Adair, Toronto
Sarah E. A. Widmeyer, Toronto
Mary Lafazanis, Toronto

SOCIÉTÉ DE GESTION, PROMOTEUR ET DISTRIBUTEUR

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place
54^e étage, C.P. 150
Toronto (Ontario)
M5X 1H3

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
77, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place
54^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1H3

CONSEILLER EN PLACEMENTS

BMO Gestion d'Actifs Inc.
77, rue King Ouest
Bureau 4200
M5K1J5

Harris Investment Management Inc.
190, South Lasalle Street, 4^e étage
Chicago (Illinois)
60690-0755

Pyrford International Limited
79 Grosvenor Street
Londres, Royaume-Uni
W1K 3JU

DÉPOSITAIRE

CIBC Mellon Global Securities Services Company
320, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5H 2P6

Services à la clientèle
Sans frais : 1 800 361-1392
Télec. : 1 866 486-2846

Courriel : contact.centre@bmonb.com
Site Web : www.bmonesbittburns.com

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MD} « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence. Membre – Fonds canadien de protection des épargnants.